

PDR FEADER

PDR FEADER : Programme de Développement Rural du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Il soutient les actions suivantes :

- l'amélioration de la compétitivité des filières agricole et forestière
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural

- l'amélioration de la qualité de vie en zones rurales et la diversification des activités économique
- la conception de stratégies locales intégrées de développement

Vous souhaitez un accompagnement dans la réalisation de votre projet. Il suffit de vous adresser à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Guyane.

Tél : 0594 29 63 74 (standard) – Mail : daf.guyane@agriculture.gouv.fr

Consultez la liste des contacts utiles de la DAAF et la liste des contacts LEADER.

Vous pouvez aussi vous adresser au Relais Europe

Tél: 0594 25 05 25 - Mail : relais@europe-guyane.fr

Informations complémentaires :

Téléchargez l'intégralité du PDR FEADER : PDRG tome 1 (325 pages) Annexe (116 pages)

Consultez la liste des bénéficiaires pour le PDR FEADER.

Téléchargez les axes du PDR FEADER en cliquant sur les pdf :

Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricole et forestier

mesure 111A : Formation professionnelle au bénéfice de l'agriculture familiale

mesure 111B : Information et diffusion de connaissances

mesure 111C : Formation et diffusion d'information pour la filière forêt-bois

mesure 112 : Installation des jeunes agriculteurs

mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs

mesure 115 : Services de remplacement et de groupements d'employeurs

mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles

mesure 123A : Transformation des produits agricoles

mesure 123B : Modernisation des exploitations forestières

mesure 124 : Valorisation des productions locales

mesure 125A : Hydraulique agricole

mesure 125B : Aménagement du foncier agricole

mesure 125C : Création et réfection des pistes forestières

mesure 132 : Valorisation des régimes de qualité alimentaires

mesure 133 : Promotion des régimes de qualité alimentaires

Axe 2 : Amélioration de l'environnement

mesure 212 : Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

mesure 214 : Mesures agro-environnementales (MAE)

mesure 216 : Soutien des investissements liés aux MAE

mesure 222 : Agroforesterie

mesure 227 : Aménagement et gestion durable de la forêt

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural

mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

mesure 312 : Aide à la création des micro-entreprises

mesure 313 : Promotion des activités touristiques

mesure 321A : Aide aux équipements et services d'adduction en eau potable

mesure 321B : Aide aux équipements et services d'assainissement des eaux usées

mesure 321C : Aide aux équipements de desserte, de voirie et d'évacuation des eaux pluviales

mesure 321D : Aide aux équipements de production et de distribution d'électricité

mesure 341 : Mise en oeuvre de stratégies locales

Axe 4 : LEADER

LEADER : une méthode de mise en oeuvre d'actions de développement rural au niveau local (Pour en savoir +)

Plus d'info selon la nature de votre projet en cliquant sur les liens ci-dessous :

- le développement de votre exploitation agricole
- un investissement dans la filière forêt-bois
- des équipements publics structurants en milieu rural
- le développement d'une activité économique en milieu rural

Vous pouvez également accéder directement à une présentation synthétique des dispositifs ouverts en Guyane. Pour cela, reportez-vous aux fiches mesures présentées dans l'onglet ci-joint. Prenez ensuite contact avec le service compétent signalé sur chaque fiche pour plus de renseignement.

Autres liens utiles :

Téléchargez les formulaires de demande de subvention du PDR FEADER

Télécharger les contacts utiles du PDR FEADER en cliquant ici

Téléchargez la liste des contacts utiles pour le programme LEADER

Téléchargez le rapport d'évaluation du PDR Guyane à mi-parcours de l'utilisation du FEADER 2007- 2013 (version du 20 avril 2011).

Consultez le site internet du Ministère de l'agriculture (cliquez ici)

Téléchargez les principales réglementations applicables pour le PDR FEADER en cliquant sur les pdf (en cours de modifications) :

Règlement (CE) n°1290/2005 du Conseil du 21/06/2005 relatif au financement de la Politique Agricole Commune (JO UE L 209 du 11/08/2005)

Règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20/09/2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER (JO UE L 277 du 21/10/2005)

Règlement (CE) n° 1974/2006 de la commission du 15/12/2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 (JO UE L 368 du 23/12/2006)

Règlement (CE) n° 1975/2006 de la commission du 07/12/2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural (JO UE L 368 du 23/12/2006)